

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2010

**REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE - (n° 2205)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

Mme Buffet, Mme Amiable, M. Gerin, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec,
M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse,
M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Dans un délai d'un mois suivant l'adoption de la présente proposition de loi, le Gouvernement réunit les organisations syndicales, les organisations patronales, les organisations de jeunesse, les associations concernées, des représentants de l'État, des collectivités locales et des citoyens afin d'élaborer des propositions relatives à la mise en place au sein de l'éducation nationale d'un grand service public unifié de psychologie de l'éducation, de la formation et de l'orientation scolaire dont la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes est une priorité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que le gouvernement organise au plus vite une consultation nationale dans le but de mettre en place un service public unifié de psychologie de l'éducation, de la formation et de l'orientation scolaire dans l'éducation nationale, qui pourrait avoir compétence pour intervenir auprès des élèves de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.

Ainsi que le rappelle le rapport préparatoire à la concertation avec les organisations patronales et syndicales sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes remis en juillet 2009 par madame Brigitte Gresy, inspectrice générale des affaires sociales, les inégalités professionnelles dans les instances dirigeantes sont largement dues à « l'illégitimité des femmes dans ces univers de pouvoir caractérisés par l'omniprésence des hommes, [à] la division sexuelle du travail et [à] la hiérarchisation du masculin et du féminin, liées aussi à l'orientation scolaire et universitaire et au partage inégal des tâches familiales et domestiques. »

Créer un tel service public, géré de manière démocratique, pourrait contribuer à la lutte contre les causes profondes des inégalités professionnelles. Il constituerait en effet un levier majeur pour faire en sorte que l'orientation scolaire d'une part ne soit plus envisagée de manière négative, comme conséquence de l'échec scolaire, mais au contraire permette l'élaboration de véritables parcours personnalisés, et d'autre part soit le point de départ d'une grande campagne de lutte contre les préjugés sexistes qui entretiennent le modèle patriarcal.